

Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière de droit du travail

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 12 alinéa 2 de la loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010 ;

vu les articles 27, 31 et 32 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010 ;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employés ;

sur la proposition de la conseillère d'État, cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture,

arrête :

Article premier Sont nommé-e-s en qualité de représentantes et de représentants des employeurs et des employés à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière de droit du travail, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032 :

Représentantes et représentants des employeurs :

Abplanalp Michel, St-Blaise
Aubert Damien, Hauterive
Banwart Nathalie, Neuchâtel
Boffy Natascha, Cormondrèche
Ciavattini Yvan, St-Blaise
de Bosset Régine, Colombier
Dellandrea Stéphanie, La Chaux-de-Fonds
Ecoutin-Dupuy Hélène, Neuchâtel
Favre Séverine, Boudevilliers
Giroud Laurent, La Chaux-de-Fonds
Humert-Droz Damien, Corcelles
Indino Dario, La Chaux-de-Fonds
Iosca Flavio, Areuse
Kohler Fiorellino Marie-Thérèse, Le Locle
Omerbegovic Admira, Fontainemelon
Paratte Fabien, Neuchâtel
Pessotto Mike, Neuchâtel
Schneider Laurence, Vaumarcus
Sgro Maria Cristina, Colombier
Turberg Alain, Marin-Epagnier

Représentantes et représentants des employés :

Autin Vincent, La Chaux-de-Fonds

Baba Cyprien, Le Locle
Bara Sonia, Peseux
Bologna Vivian, Le Locle
Burgat Nicolas, La Sagne
de Cerjat Nicole, Peseux
Dupraz Cédric, Le Locle
Dupraz Céline, Le Locle
Dursun Derya, Neuchâtel
Galhano Laura, Neuchâtel
Grimm Claude, Colombier
Houenou Isabelle, Hauterive
Jaccard Isabelle, Chez-le-Bart
Jeanmonod-Sierra Anne-Laure, Colombier
Laubscher Paratte Catherine, Neuchâtel
Loup Philippe, Neuchâtel
Luque Sandra, Cernier
Marra Manuella, La Chaux-de-Fonds
Marti Adrian, Neuchâtel
Martins Alexandre, Neuchâtel
Mouche Virginie, La Chaux-de-Fonds
Ochsner Solenn, Neuchâtel
Paratte Dimitri, Neuchâtel
Porret Alexandre, Le Locle
Ribaux Virginie, Chaumont
Rinaldo Adam Sabrina, Neuchâtel
Rotzer Pipoz Xavier, Le Locle
Santschi Gérard, Le Locle
Taillard David, Le Locle
Tallat Gauthier, Neuchâtel
Tschantz René David, La Chaux-de-Fonds
Vernez Vincent, Le Locle
Wojcik Yan, Neuchâtel

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur dès le 1^{er} septembre 2026.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 août 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND